



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/127
6 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

RAPPORT DE LA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION
(16-18 septembre 2002)

RÉSUMÉ

Le Comité a souligné combien il importait d'établir un lien entre les priorités énoncées dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de même que la Déclaration du Millénaire, et son programme de travail. Il a également débattu de la nécessité de renforcer davantage le volet social et le volet économique des établissements humains et de lutter contre la pauvreté dans la région. Il a tenu un débat approfondi sur le logement subventionné et décidé d'établir des directives et d'organiser deux ateliers sur la question dans la République tchèque et la Fédération de Russie. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2002-2005, confirmé le rang de priorité élevé du programme de monographies nationales sur le secteur du logement, ainsi que des activités liées à l'administration des biens fonciers, et a accueilli favorablement la révision des données rassemblées pour le bulletin statistique. Il s'est déclaré très satisfait des Directives relatives à la copropriété des immeubles et en a recommandé la traduction dans les langues nationales afin qu'elles soient largement diffusées auprès des municipalités et associations immobilières dans les pays en transition, et il a invité les pays à les appliquer. Le Comité a approuvé le rapport de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale, tenue à Leeds (Royaume-Uni) en juin 2002. Il s'est félicité des activités du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine, s'agissant en particulier de la mise en route de l'étude sur les systèmes de financement du logement, a approuvé le mandat du Réseau et s'est déclaré favorable à une coopération plus étroite entre son bureau et le Réseau.

Introduction

1. Le Comité des établissements humains a tenu sa soixante-troisième session à Genève, du 16 au 18 septembre 2002, sous la présidence de M^{me} D. Grabmüllerova (République tchèque).
2. Ont pris part à la session les représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Chypre, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lituanie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Yougoslavie.
3. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation mondiale de la santé, la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Conseil de l'Europe étaient également représentés.
4. Les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient en outre représentées: Conseil international des femmes (CIF); Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT); Fédération internationale des administrateurs de biens et conseils immobiliers (FIABCI); International Society of City and Regional Planners (ISOCARP); Union internationale des locataires (IUT) et World Fire Statistics Centre.
5. Des membres du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine étaient également présents.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire (ECE/HBP/126) a été adopté.

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE QUI INTÉRESSENT LES TRAVAUX DU COMITÉ

7. Le Comité a pris note des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-septième session (7-10 mai 2002), en rapport avec les organes subsidiaires principaux et l'auto-évaluation du secrétariat de la CEE, intitulée «Renforcement de l'Organisation».
8. Le Comité a souligné combien il importait d'établir un lien entre les priorités énoncées dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de même que la Déclaration du Millénaire, et son programme de travail. Il a débattu de la nécessité de renforcer davantage le volet social et le volet économique des établissements humains et de lutter contre la pauvreté dans la région.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET DE LA STRATÉGIE DE LA CEE POUR UNE QUALITÉ DE VIE DURABLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS AU XXI^e SIÈCLE

A. Débat approfondi sur le logement subventionné/à loyer ou à prix raisonnable, nouveau défi pour les pays membres de la CEE

9. Le débat, qui a été présidé par M. M. Lujanen (Finlande), était animé par M^{me} A. Nedomova (République tchèque) qui a présenté le document de travail (HBP/2002/3).
10. Conformément à la décision du Bureau, le débat approfondi a porté essentiellement sur le logement subventionné. Il s'agissait d'étudier les principaux aspects de la question à tous les niveaux, de permettre aux pays membres de la CEE de mettre en commun des données d'expérience et pratiques optimales et de convenir des orientations prioritaires et des activités qui pourraient être menées à l'avenir. Les délégations autrichienne, lituanienne, polonaise, russe, slovaque, slovène et turque ont présenté des monographies.
11. Au cours du débat, les délégations ont exposé l'expérience de leur pays et mis en relief leurs préoccupations communes. Elles ont déclaré qu'il était nécessaire de définir ce qu'il fallait entendre par logement subventionné, étant donné que cette expression pouvait prendre un sens différent selon les pays. Dans certains, elle désignait habituellement un logement locatif, alors que dans d'autres un logement occupé par son propriétaire entraînait également dans cette catégorie de logements. Les délégations ont également fait observer que les besoins en logements subventionnés n'étaient pas les mêmes dans les pays occidentaux et les pays en transition. Les premiers en avaient davantage à disposition tandis que, parmi les seconds, beaucoup en manquaient encore pour un grand nombre de ménages. Une détermination précise des groupes cibles et une évaluation globale de leurs besoins, compte tenu de la culture et des traditions de chaque pays, étaient considérées comme les premières démarches à accomplir pour aboutir à une politique couronnée de succès en matière de logement subventionné.
12. Le débat a abouti aux conclusions suivantes:
- a) Il est nécessaire de se mettre d'accord sur une définition du logement subventionné qui soit commune à tous les pays membres de la CEE et qui servira de base à une conception commune et à des comparaisons internationales;
 - b) Il faudrait disposer de données statistiques et d'informations sur les logements subventionnés pour que les pays puissent formuler des politiques nationales clairement définies et renforcer leur coopération internationale;
 - c) Il faut encourager l'échange de données d'expérience correspondant à des pratiques optimales.
13. Le Comité a examiné les sujets proposés pour le débat approfondi de l'année suivante:
- a) La vie dans les villes et le vieillissement de la population; et
 - b) Des politiques du logement propices à la mobilité des travailleurs.

14. Le Comité s'est félicité de la proposition de la délégation tchèque d'organiser un atelier sur le logement subventionné, qui aurait lieu à Prague au printemps 2003, et de celle de la Fédération de Russie d'organiser, en 2003, à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, un atelier sur le logement subventionné dans le contexte des migrations internes et internationales.

15. Le Comité est convenu:

- a) D'élaborer des directives concernant le logement subventionné;
- b) D'organiser au printemps 2003, à Prague, un atelier sur le logement subventionné, qui constituerait une première étape dans l'élaboration des directives, et un second atelier dans la Fédération de Russie, qui aurait lieu vers la fin de 2003;
- c) De créer une équipe spéciale qui serait chargée d'élaborer les directives;
- d) D'inviter les délégations intéressées à désigner des experts qui feraient partie de l'équipe spéciale et d'en communiquer le nom et l'adresse au secrétariat;
- e) D'inviter toutes les délégations à faire parvenir au secrétariat d'autres propositions de sujets qui pourraient faire l'objet d'un débat approfondi du Comité à sa soixante-quatrième session, en septembre 2003;
- f) D'inviter son bureau à étudier toutes les propositions et à sélectionner, à sa première réunion de 2003, le sujet qui serait débattu.

B. Monographies nationales sur le secteur du logement

16. Le secrétariat a présenté les travaux en cours pour mener à bonne fin l'étude sur l'Albanie et préparer l'étude sur l'Arménie, et il a prié les pays dans lesquels des études avaient été réalisées d'indiquer comment ils avaient l'intention d'appliquer les recommandations formulées dans les études.

17. Les délégations albanaise, roumaine et moldave ont rendu compte des résultats des monographies réalisées dans leur pays, ainsi que de l'application des recommandations. Une table ronde sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques du logement depuis que l'étude a été menée à son terme aura lieu à Bucarest, du 15 au 18 octobre 2002. Les délégations arménienne et russe ont mis le Comité au courant des préparatifs en vue des monographies qui devaient être réalisées dans leur pays en 2002-2003. La délégation ukrainienne a confirmé qu'elle souhaitait qu'une monographie soit réalisée en Ukraine.

18. Au cours du débat qui a suivi, les délégations se sont déclarées satisfaites des préparatifs auxquels avaient procédé les pays concernés ainsi que de l'organisation rationnelle de la mission préalable et de la mission d'examen qui avaient été réalisées dans le cadre des études sur la République de Moldova et l'Albanie. Le Comité a estimé en conclusion que le cadre organisationnel était satisfaisant et qu'il faudrait prêter davantage attention aux moyens de publier plus rapidement les études.

19. Le Comité est convenu:

- a) De mettre l'accent sur le suivi des monographies nationales par les pays dans lesquels elles avaient été réalisées, pour évaluer l'impact des recommandations et se rendre compte des domaines pour lesquels le concours d'experts serait utile et du type d'expert nécessaire;
- b) De demander aux pays qui devaient faire l'objet d'une monographie à l'avenir de participer activement à la préparation des matériels d'analyse à utiliser pour chacun des chapitres de l'étude. Les préparatifs devaient être effectués bien avant la mission d'examen afin que les experts internationaux soient mieux informés et préparés en vue de la mission;
- c) Faisant suite à la proposition du représentant de la MINUK d'entreprendre des activités destinées à répondre aux besoins urgents de logements, dans l'optique spécifique du retour des réfugiés et personnes déplacées dans certains pays faisant partie de la zone visée par le Pacte de stabilité et sous réserve de pouvoir mobiliser des ressources supplémentaires, en procédant à une étude mettant à profit les monographies sur le secteur du logement réalisées dans des pays membres de la CEE.

20. De plus, le Comité:

- a) A accueilli favorablement la proposition de la délégation roumaine d'organiser une table ronde à titre de suivi de la monographie nationale;
- b) A approuvé les préparatifs préliminaires en vue de l'étude en Arménie, tels que présentés par le secrétariat;
- c) A décidé que les préparatifs de l'étude qui sera entreprise dans la Fédération de Russie pourraient commencer d'ici peu, afin que la mission préalable ait lieu au printemps 2003 et qu'il soit possible d'adapter l'étude en fonction de la diversité et de la complexité des questions inhérentes au secteur du logement dans ce pays.

C. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

21. Le secrétariat a fait rapport sur les résultats de la deuxième session de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui avait eu lieu à Genève, le 5 juillet 2002. Les participants avaient adopté le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement. Les domaines d'actions prioritaires qui formaient le cadre de ce programme étaient les suivants: a) intégration des questions d'environnement et de santé dans les politiques des transports; b) gestion de la demande et réorientation de la répartition des modes de transport; c) transports urbains; d) questions intersectorielles. La réalisation du Programme a été confiée au Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé, qui se réunirait tous les ans. Ce comité directeur assurerait la liaison avec les organes subsidiaires principaux de la CEE-ONU tels que le Comité des établissements humains et le Comité des politiques de l'environnement et coopérerait étroitement avec eux. Il pourrait constituer des groupes de travail, équipes spéciales et autres organes en fonction des besoins afin de mettre en œuvre des activités concrètes.

22. Le Comité:

a) A pris note des informations et décidé d'envisager une coopération sur des questions d'intérêt commun dans le cadre du Programme paneuropéen;

b) S'est félicité de la proposition de la délégation chypriote d'organiser en 2003 dans son pays un atelier sur l'aménagement de l'espace et les transports urbains, avec le concours du Comité directeur sur les transports, l'environnement et la santé.

D. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

23. M. B. Kjellson (Suède), Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Groupe depuis la dernière session du Comité et des résultats de la deuxième session du Groupe de travail, tenue en novembre 2001 (HBP/WP.7/2001/10). Il a également déclaré qu'il était nécessaire de renforcer la coopération entre le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et le Groupe consultatif de l'immobilier, afin de parvenir à des résultats bénéfiques à la fois pour le secteur public et le secteur privé.

24. La délégation arménienne a fait rapport sur les résultats de l'Atelier d'Erevan consacré à l'enregistrement des biens fonciers (octobre 2001), et la délégation russe sur ceux de l'Atelier de Moscou relatif à l'évaluation globale des terrains (juin 2002). La délégation russe a également présenté les résultats de l'étude sur la législation applicable aux restrictions à la propriété foncière dans la région de la CEE. Cette étude avait pour but de mieux faire comprendre les cadres juridiques actuels dans la région de la CEE. L'accès à la terre et aux biens immobiliers, tout comme leur financement, location, transfert et achat étaient considérés comme des caractéristiques essentielles d'une économie de marché fondée sur la propriété privée des biens fonciers et autres biens. Or, il existait encore des restrictions dans certains pays.

25. La Commission avait invité ses organes subsidiaires principaux à étudier les questions liées à la sécurité. En conséquence, le Comité a procédé à un débat approfondi sur l'administration des biens fonciers au service de la sécurité et du développement durable en Europe. Le Président du Groupe de travail a présenté le document consacré à cette question (HBP/2002/4). Le nouveau tracé des frontières de certains États en Europe, l'occupation illégale des terres et les litiges fonciers pouvaient devenir des sources de conflit entre individus, groupes ethniques et nations. De bons systèmes d'administration des biens fonciers pouvaient prévenir les litiges, protéger les terres domaniales et la tenure foncière des minorités ethniques, et peut-être contribuer à prévenir des conflits internationaux.

26. Le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux, adopté le rapport de la deuxième session du Groupe de travail et approuvé son programme de travail.

E. Modernisation et gestion des logements

Directives de la CEE sur les immeubles en copropriété

27. M. G. Gundersen, consultant, a présenté les Directives relatives à la copropriété des immeubles, établies en coopération avec le groupe de référence (ECE/HBP/123). Il a également présenté un document de synthèse sur l'application concrète de la copropriété du logement dans les pays en transition (HBP/2002/6). M. W. Förster (Autriche) a animé le débat. La délégation de la Fédération de Russie a présenté une monographie (HBP/2002/7).

28. Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que la privatisation à grande échelle des logements dans les pays en transition avait conduit à l'apparition d'une forte proportion de nouveaux propriétaires dont le revenu disponible était peu élevé, et que le faible revenu des propriétaires conjugué à la nécessité d'investir dans le fonctionnement, l'entretien et la réparation d'un parc de logements délabré créait une situation qui ne pouvait être viable à moyen ou à long terme. Les copropriétés et syndicats de copropriétaires avaient besoin d'un soutien actif de l'État et des municipalités pour être efficaces. Le soutien de l'État était particulièrement nécessaire pour ce qui concernait les questions financières et fiscales. Le déséquilibre juridique entre les droits et obligations des copropriétaires qui existait dans certains pays constituait une menace au succès de la copropriété. Une bonne compréhension des droits et obligations nécessitait par ailleurs de très nombreuses informations ainsi qu'une formation et un savoir-faire de spécialistes. Il était absolument indispensable de diffuser les directives au niveau local, auprès des municipalités, des associations immobilières et des propriétaires de logement.

29. Le Comité:

a) A rendu hommage à M. G. Gundersen et au groupe de référence pour le travail qu'ils avaient accompli en vue de l'élaboration des directives;

b) A invité les pays en transition à traduire les directives dans leur langue nationale et à les diffuser auprès de toutes les municipalités et associations immobilières, et d'afficher les directives sur le site Internet de leur ministère du logement.

Systèmes de financement du logement

30. M. H. Pfeiffer (Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine) a présenté l'avant-projet de l'étude sur les systèmes de financement du logement individuel dans les pays en transition (HBP/2002/8). M. L. Müllender, consultant, a fait rapport sur les modalités pratiques adoptées pour l'étude.

31. Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que l'étude avait pour objet d'aider les pays à opérer un choix entre les principaux systèmes financiers en vigueur. Il a été recommandé que l'étude porte sur le parc existant de logements privatisés et son financement ainsi que sur les systèmes publics de financement du logement (et pas seulement sur les systèmes privés).

32. Le Comité:

a) A adopté l'organisation des travaux en vue de l'élaboration des directives ainsi que la composition du Groupe directeur (annexe II);

b) Est convenu de changer le nom de l'étude, qui deviendra «Directives relatives aux systèmes de financement du logement».

Colloque sur les coopératives de logement

33. Le Colloque sur les coopératives de logement organisé conjointement par la CEE-ONU, ONU-Habitat et l'Alliance coopérative internationale avait eu lieu à Ankara (Turquie) au cours de l'été 2002. M^{me} D. Andoni (Albanie), qui avait présidé la session de la CEE-ONU sur le rôle des coopératives dans la gestion, l'entretien et la relance du parc de logements, a rendu compte des résultats du débat.

34. Les participants avaient débattu des aspects juridiques et institutionnels aussi bien que culturels des coopératives ainsi que des différents moyens de créer des coopératives et de leur fonctionnement. Ils avaient souligné combien il importait de mieux informer les copropriétaires au sujet de leurs droits et de leurs obligations. Le débat avait également porté sur les différences de conception des coopératives de logement et des copropriétés. L'expérience des coopératives en matière de gestion pourrait être mise à profit pour l'organisation et la gestion des copropriétés.

35. Le Comité:

a) A noté avec satisfaction la bonne coopération qui existait entre ONU-Habitat, l'Alliance coopérative internationale et la CEE dans ce domaine;

b) Est convenu qu'il existait un lien solide entre le logement subventionné et les coopératives de logement et qu'il fallait en tenir compte dans l'accomplissement des activités relatives au logement subventionné et aux monographies sur le secteur du logement.

F. Statistiques des établissements humains

36. Le secrétariat a présenté une analyse des données disponibles pour le *Bulletin des statistiques du logement* de la CEE ainsi que les mesures qu'il était possible de prendre pour rationaliser la préparation et la présentation des statistiques du logement et de la construction pour les pays de la CEE.

37. La délégation finlandaise a fait savoir que les ministres du logement de l'Union européenne avaient, lorsqu'ils s'étaient réunis, créé un groupe d'experts chargés d'examiner de près la répartition des tâches concernant les statistiques, le contenu des publications statistiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et la comparabilité des données. Ce groupe comprendrait des représentants des États membres de l'Union européenne et d'Eurostat, et il était souhaitable que la CEE-ONU y participe également. Le représentant de la délégation finlandaise a insisté sur le fait ressortir que les données rassemblées pour la publication des «Statistiques du logement dans l'Union européenne» étaient nécessaires pour l'analyse des politiques et la prise des décisions. Il a également souligné qu'il fallait disposer de données opérationnelles pour suivre la mise en œuvre de la politique du logement. Il faudrait prêter particulièrement attention à la répartition des tâches et à la coopération entre la CEE, l'Union européenne et Eurostat ainsi qu'aux moyens de collecte des données. Il a été suggéré que le secrétariat organise, de concert avec la Division de statistique de la CEE, une consultation sur les statistiques du logement en Europe, en sollicitant le concours d'experts des pays et organisations intéressés.

38. Le Comité a invité les délégations intéressées à faire parvenir au secrétariat des informations sur les données supplémentaires à rassembler et qui seraient nécessaires aux fins de la politique du logement, et à lui faire part de leur souhait de participer à la consultation.

39. Le Comité est convenu:

a) D'organiser une consultation en coopération avec la Conférence des statisticiens européens et avec Eurostat dans le but de faire le point des données réunies et d'examiner de plus près quelles étaient les données statistiques nécessaires aux fins de la politique du logement, ainsi que de mieux coordonner les travaux réalisés dans la région;

b) De demander au secrétariat de mettre au point pour sa prochaine session, en 2003, une proposition concrète en vue de rationaliser l'élaboration du bulletin.

40. Un représentant du World Fire Statistics Centre a présenté le rapport annuel sur les statistiques du coût des incendies.

G. Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

41. La délégation du Royaume-Uni a présenté les résultats de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale, organisée sur le thème «Villes viables et vivables» et tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002, ainsi que les questions proposées par la Conférence pour un examen plus approfondi. Le représentant de la délégation a rendu compte en particulier de la visite qui avait précédé la Conférence, et qui avait eu pour objet de présenter la reconversion économique du centre de Leeds et d'illustrer la façon dont Leeds et Bradford (Royaume-Uni) avaient su tirer parti des vestiges de leur passé.

42. Le Comité:

a) A approuvé le rapport de la neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale (HBP/SEM.53/2) et remercié la délégation du Royaume-Uni pour l'excellente organisation de la Conférence;

b) A accueilli avec satisfaction l'offre de la délégation slovaque d'organiser et d'accueillir dans son pays la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale.

H. Programme de travail

43. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2002-2005 (annexe I), et son calendrier provisoire des réunions (annexe III).

V. ACTIVITÉS DU BUREAU ET RAPPORT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT ET LA GESTION URBAINE

44. M^{me} D. Grabmüllerova a rendu compte des activités du bureau depuis la précédente session du Comité.

45. M. G. Gundersen, Président du Réseau, en a présenté le rapport d'activité (HBP/2002/5). Il a mis en relief le rôle du Réseau dans la mise en œuvre concrète de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et a donné un aperçu des changements à apporter au mandat du Réseau.

46. Il a été décidé que le bureau et le Comité devaient être étroitement associés au Réseau, qui pourrait ainsi participer directement aux réunions du bureau. Il a également été souligné que le Réseau devrait comprendre un plus grand nombre de représentants d'ONG.

47. Le Comité a approuvé les activités du bureau et le rapport d'activité du Réseau, y compris son mandat révisé (annexe IV).

VI. QUESTIONS DIVERSES

48. Le Comité a remercié les délégations britannique, néerlandaise, suisse et tchèque ainsi que la Norwegian State Housing Bank et la Fédération européenne d'épargne et de crédit pour le logement pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains.

49. Le Comité a modifié la deuxième phrase de son mandat (ECE/HBP/122, annexe IV, par. 1) comme suit. Il agit en parfaite conformité avec les principes, les engagements et le Plan mondial d'action du Programme pour l'habitat, adoptés à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en 1996, avec la Déclaration sur l'état des villes et des établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée par l'Assemblée générale en juin 2001, et avec le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, adopté en septembre 2002, sous le contrôle général de la Commission économique pour l'Europe, compte tenu des décisions que celle-ci aura prises.

VII. ÉLECTION DU BUREAU

50. Le Comité a élu les membres de son nouveau bureau: M^{me} Elena Szolgayova (Slovaquie), Présidente; M^{me} Doris Andoni (Albanie); M. Wolfgang Förster (Autriche); M^{me} Daniela Grabmüllerova (République tchèque); M. Hubert van Eyk (Pays-Bas); M. Marek Zawislak (Pologne) et M. B. Kjellson (Suède).

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2005

SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie et de la République de Moldova ont été publiées. L'étude concernant l'Albanie est en préparation. Un fichier d'experts internationaux a été établi et mis à jour. Récemment, le Comité a rationalisé le processus préparatoire et proposé des procédures permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités en vue de l'établissement de monographies nationales sur le logement. À l'automne 2002, l'étude sur l'Arménie sera mise en chantier, et peu après celle sur la Fédération de Russie. De nouveaux ateliers ou réunions spéciales d'experts seront organisés pour examiner les résultats de la mise en œuvre des politiques faisant suite aux recommandations formulées dans les études et apporter, le cas échéant, des connaissances d'experts supplémentaires dans des domaines particuliers. La délégation roumaine organisera la première activité de suivi en octobre 2002. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale va être maintenue et renforcée. Le Comité pourra également entreprendre (dans la mesure où des ressources financières supplémentaires seront disponibles) des activités visant à satisfaire les besoins urgents en logements dans certains pays visés par le Pacte de stabilité, dans le cadre du programme de monographies.

Durée: 2002-2005.

10.1.2 Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. L'intégration des politiques d'utilisation des sols et des politiques de transports locaux exige une réflexion et une action concertées dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics et à tous les niveaux de la prise de décisions.

Travail fait: Comme suite à l'atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables (Vienne, février 1998), un groupe directeur mixte sur les modes de transport urbains et la planification de l'utilisation des sols a été créé. Le groupe directeur a établi un programme de travail détaillé (HBP/2000/8) en vue d'un atelier qui devait avoir lieu en 2001 mais qui a été reporté.

Travail à faire: La délégation chypriote organisera un atelier sur l'utilisation des sols et les transports urbains en 2003. Cet atelier étudiera des données d'expérience concrète en matière de gestion des transports urbains respectueuse de l'environnement, associée à un aménagement durable de l'espace. À partir des résultats de l'atelier, l'élaboration de directives sera envisagée.

Durée: 2002-2004.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: L'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord a été publié en 1999 et l'étude sur les aspects déterminants de l'enregistrement des biens fonciers et de la législation sur le cadastre a été établie et publiée avec l'aide du Cadastre britannique. L'étude sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales en Europe a été préparée et publiée avec l'aide du Service fédéral du cadastre

de la Fédération de Russie. Quatre ateliers ont eu lieu: l'un sur l'adhésion à l'UE sous l'angle de l'administration des biens fonciers (Gävle, Suède, juin 2001), le deuxième sur les systèmes modernes de cadastre (Arménie, octobre 2001), le troisième sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers (Fédération de Russie, juin 2002), et le quatrième sur la coopération en matière d'administration des biens fonciers dans l'optique des clients et des prestataires (Autriche, septembre 2002). Une équipe internationale d'experts de l'administration des biens fonciers a entrepris deux missions, une en Arménie et une autre en Géorgie. La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu en novembre 2001.

Travail à faire: Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attachera à promouvoir l'application concrète des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96) dans les pays en transition, grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles dans ces pays. Un examen de l'administration des biens fonciers sera réalisé en Fédération de Russie en novembre 2002. Trois études, à savoir une étude de la structure actuelle de la propriété foncière et de la législation en vigueur pour restreindre/limiter la vente de biens dans les pays de la CEE, des directives concernant les objets cadastraux et leur mode d'identification et des directives relatives à l'accès public aux données sont en cours d'élaboration. Des ateliers sont prévus pour 2003 au Royaume-Uni et en Grèce. La troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 17 et 18 novembre 2003. La coopération avec des partenaires clefs, tels que la Banque mondiale, sera encore développée.

Durée: 2002-2005.

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement, ainsi que le parc de logements existants, sa gestion et son financement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion.

Travail fait: Les Directives de la CEE sur les immeubles en copropriété ont été élaborées et seront publiées en 2003 (ECE/HBP/123). La CEE-ONU, ONU-Habitat et l'Alliance coopérative internationale (ACI) ont organisé conjointement le Colloque sur les coopératives de logement, tenu à Ankara (Turquie) en juin 2002.

Travail à faire: Le Comité et son bureau étudieront les moyens de favoriser la mise en œuvre concrète des Directives sur les immeubles en copropriété et d'en assurer une large diffusion dans les pays en transition. Le Comité mettra en chantier un projet fondé sur une proposition élaborée par le Réseau consultatif concernant des directives relatives aux systèmes de financement du logement dans les pays en transition. La place et le rôle des principaux systèmes de financement du logement seront mis en évidence et priorité sera donnée aux conditions à réunir pour la mise en place des modèles qui auront été retenus. Le Comité commencera également à élaborer

des directives relatives au logement subventionné en tenant compte de l'étroite relation entre le logement subventionné et les coopératives de logement. Un atelier sur le logement subventionné, qui sera organisé dans la République tchèque (printemps 2003), constituera une première étape dans l'élaboration de ces directives. Un second atelier sera organisé sur le même thème dans la Fédération de Russie vers la fin de 2003.

Durée: 2002-2005.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et les améliore. De plus, il établit le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui paraît tous les deux ans.

Travail fait: Le Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord a été publié en 2000. Un site Web sur les statistiques des établissements humains (<http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>) a été mis à jour avec des données pour 2001.

Travail à faire: Le Comité préparera la prochaine livraison du Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui sera disponible sur le Web en 2003. Il consultera par ailleurs la Conférence des statisticiens européens de la CEE et Eurostat en vue de faire le point des données réunies, d'envisager de façon plus approfondie les données statistiques nécessaires aux fins de la politique de logement et de mieux coordonner ses activités avec celles de l'Union européenne.

Durée: 2002-2005.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale s'est tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Elle a porté surtout sur les villes viables et vivables. Trois thèmes ont été examinés: i) société et économie urbaines: les politiques et instruments d'urbanisme au service de l'équité sociale – une perspective comportementale; ii) améliorer le bilan des villes: structure et écosystèmes urbains; iii) gouvernance et organisation urbaine: pouvoir de décision intégré.

Travail à faire: Le Comité entamera des consultations avec la délégation slovaque et le bureau afin de déterminer le thème, le lieu et la date de la prochaine conférence sur la recherche urbaine et régionale qui doit avoir lieu en Slovaquie. Une nouvelle livraison de l'étude sur les tendances de l'habitat dans les pays de la CEE va être préparée. Le Comité poursuivra l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration du Millénaire et étudiera les domaines prioritaires du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable dans le contexte des activités de son programme.

Durée: 2002-2005

Annexe II

COMPOSITION DU GROUPE DIRECTEUR
(Directives sur les systèmes de financement du logement)

M^{me} Daniela GRABMÜLLEROVA

Directrice, Politique du logement, Ministère du développement régional
Staromestské nám 6, 110 00 PRAGUE 1, République tchèque

M. Peter GURTNER

Directeur, Office fédéral du logement
Storchengasse 6, CH-2540 GRENCHEN, Suisse

M. Gert A. GUNDERSEN

Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine
Grieghallen, Edo. Griegs pl.1, 5015 BERGEN, Norvège

M. Herbert G. PFEIFFER

Membre du Conseil d'administration, Building Savings Bank
Bajkalska 30, P.O. Box 48, 820 05 BRATISLAVA 25, Slovaquie

M. Martti LUJANEN

Directeur général, Département du logement et du bâtiment
Ministère de l'environnement, P.O Box 380, FIN-00131, HELSINKI, Finlande

M. Andreas J. ZEHNDER

Fédération européenne d'épargne et de crédit pour le logement, Directeur exécutif
Klingelhöferstrabe 4, 10785 BERLIN, Allemagne

M^{me} Elena SZOLGAYOVA

Ministère de la construction et du développement régional
Spitalska 8, SK 811 01 BRATISLAVA, Slovaquie

M. Per AHREN

Conseiller principal, The Norwegian State Housing Bank
Fritdjof Nansens vei 17, 0369 OSLO, Norvège

M. Magnus HAMMAR

Secrétaire général, Union internationale des locataires
P.O. Box 7514, SE 10392 STOCKHOLM, Suède

M^{me} Christina von SCHWEINICHEN

Directrice adjointe, Division de l'environnement et de l'habitat
Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies,
Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10, Suisse

Annexe III

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS*

Réunions

15-17 septembre 2003	Genève	Soixante-quatrième session du Comité des établissements humains
17-18 novembre 2003	Genève	Troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

* Les réunions du bureau, les ateliers, les réunions des équipes spéciales ainsi que les autres consultations informelles ne sont pas mentionnées.

Annexe IV

MANDAT DU RÉSEAU CONSULTATIF POUR LE LOGEMENT
ET LA GESTION URBAINE

Le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine du Comité des établissements humains de la CEE est composé d'experts issus du secteur privé, d'institutions financières, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles, d'instituts de recherche s'occupant des questions relatives au logement, à la planification et à l'administration des biens fonciers et de collectivités locales. Sur recommandation du Réseau consultatif, le Bureau du Comité des établissements humains invite ces experts à devenir membres du Réseau à titre individuel. Le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat et le Bureau du Comité et participera aux réunions de ce dernier. Les objectifs du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine consistent à:

a) Distinguer les questions stratégiques importantes pour le programme de travail du Comité et déterminer les priorités de ce programme, en tenant compte des ressources disponibles et de la nécessité de parvenir à plus d'efficacité;

b) Repérer dans la stratégie du Comité les domaines où un transfert d'informations et de savoir-faire entre les pays membres de la CEE est important pour l'application des différentes politiques relatives aux établissements humains. Fournir des conseils sur les éventuels moyens de faciliter un tel transfert;

c) Conseiller le Comité et les États membres de la CEE en ce qui concerne l'application des stratégies et des activités concrètes afin que l'exécution de la stratégie dans les pays membres donne le maximum de résultats tangibles;

d) Élargir les contacts du Comité, du Bureau et du secrétariat avec les institutions financières régionales, les organismes de crédit et les organismes donateurs ainsi que les milieux d'affaires de façon à rendre plus efficaces les activités du Comité et son assistance aux pays membres;

e) Présenter au Comité un rapport intérimaire annuel établi sur la base de son mandat.

Les activités du Réseau n'auront aucune incidence financière pour l'Organisation des Nations Unies.
